

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-99

accordant un permis de construire modificatif au nom de la commune de Chênex

	Demande de PERMIS DE CONSTRU	IIRE n°: PC07406921H0016M01
Déposée le	18/09/2023	Surf. De Plancher : 103.93 m²
	SAUTIER HERVE SAUTIER SYLVIE	Surf. terrain : Lot n°8 – 268 m²
Demeurant	569 ROUTE DE LA FAVORITE 74580 VIRY	Cadastre : ZE-0027 , ZE-0026
Adresse travaux	LES ESPLACES	Description : Modification de la largeur des ouvertures en façade Sud et Nord

Le Maire de Chênex,

VU la demande de permis de construire modificatif susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2018, modifié le 18 octobre 2022, et notamment le règlement de la zone IAU2,

VU le permis de construire n°PC07406921H0016 délivré le 31/05/2022,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le permis de construire modificatif est ACCORDÉ pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve du respect des prescriptions énoncées aux articles suivants :

<u>Article 2</u>: Les conditions particulières figurant au permis délivré le 31/05/2022 sous le numéro PC07406921H0016 sont intégralement maintenues.

Ce permis modificatif n'apporte aucun changement à la période de validité du permis d'origine.

CHENEX, le 22 109 1 2023

Pour le Maire, La 2ème Adjointe, Marianne BAYAT-RICARD Le service d'urbanisme



Feuillet n°

2023- 7

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée, dans les conditions prévues par les articles L.241-1 et suivants du code des assurances.

DROIT DES TIERS: La présente décision est délivrée sans préjudice du droit des tiers (contrats, servitudes, ...) qu'il appartient au bénéficiaire de respecter.

TRANSMISSION - COMMENCEMENT DES TRAVAUX : La présente autorisation sera transmise au représentant de l'État, sous quinzaine. Les travaux peuvent commencer dès que l'autorisation est exécutoire, c'est-à-dire à compter de cette transmission et de la notification au bénéficiaire.

AFFICHAGE: L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, la superficie du terrain, la superficie de plancher et la hauteur de la construction. Il mentionne l'adresse de la Mairie où le dossier peut être consulté et qu'un recours administratif ou contentieux d'un tiers contre cette autorisation doit être notifié sous peine d'irrecevabilité, à l'auteur de l'acte et à son bénéficiaire. Il est également affiché en mairie par les soins des services municipaux.

VALIDITÉ: L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 ans à compter de sa notification, ou de la date à laquelle l'autorisation a été accordée tacitement (décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

L'autorisation peut être prorogée, sur demande présentée deux mois avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres, les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez proroger. Votre demande en double exemplaires doit être soit adressée au maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, soit déposée contre décharge à la mairie.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Télétransmis : le Affiché : le

Les décisions sont notifiées par l'intermédiaire d'un téléservice répondant aux exigences de l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration.

COMMUNE DE CHENEX - 74520

Nature de l'acte : 2.2 – Droit de l'occupation ou d'utilisation des sols

Feuillet n°

2023-3

	1/2		
Vous devez utiliser ce formulaire pour :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet		
Déclarer l'achèvement des travaux de			
construction ou d'aménagement	La présente déclaration a été reçue à la mairie		
• Déclarer que les travaux de construction ou	LeCachet de la mairie et signature		
d'aménagement sont conformes à l'autorisation	du receveur		
et respectent les règles générales de			
construction			
 Déclarer que le changement de destination ou 			
la division de terrain a été effectué et est			
conforme au permis ou à la déclaration			
préalable			
1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable			
☐ Permis de construire N° :PC07406921H0016M01			
□ Permis d'aménagerN° :			
S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? 🗆 Oui			
□Non			
Si oui, date de finition des voiries fixées au :			
□ Déclaration préalable N° :			
2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)			
Vous êtes un particulier Madame □ Monsieur □			
- ·			
Nom et Prénom : SAUTIER HERVE			
Vous êtes une personne morale			
Dénomination :	Raison sociale :		
N° SIRET :	Catégorie juridique :		
Représentant de la personne morale : Madame	Monsieur □		
Nom :	Prénom :		
3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou			
du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du			
déclarant ou du titulaire du permis.			
Adresse : Numéro : Voie :			
Lieu-dit : Localité :	Code postal : BP : Cedex :		
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :		
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par			
l'administration à l'adresse suivante :			
celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de 8 jours.			
4 - Achèvement des travaux	too do o jouro.		
4 - Achevement des travaux			
Chantier achevé le :			
Ensemble des divisions effectué le :			
Changement de destination effectué le :			
☐ Pour la totalité des travaux	☐ Pour une tranche des travaux		
B Our la totaine des travaux	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou		
	' '		
	constructions achevés:		
	' '		
	' '		
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux d	constructions achevés:		
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de Surface hors œuvre nette créée (en m²) :	constructions achevés:		
Surface hors œuvre nette créée (en m²) :	constructions achevés:		
Surface hors œuvre nette créée (en m²) : Nombre de logements terminés :	constructions achevés : e finition des voiries ? Oui Non dont individuels : dont collectifs :		
Surface hors œuvre nette créée (en m²) :	constructions achevés : e finition des voiries ? Oui Non dont individuels : dont collectifs :		
Surface hors œuvre nette créée (en m²) : Nombre de logements terminés : Répartition du nombre de logements terminés par t	constructions achevés : e finition des voiries ? Oui Non dont individuels : dont collectifs :		
Surface hors œuvre nette créée (en m²) : Nombre de logements terminés : Répartition du nombre de logements terminés par t Logement Locatif Social :	constructions achevés : e finition des voiries ? Oui Non dont individuels : dont collectifs :		